



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

 **Bundesministerium**
Nachhaltigkeit und Tourismus

XV^e Conférence alpine

Innsbruck, 4 avril 2019

Procès-verbal

Point 1 OdJ Adoption de l'ordre du jour

La Conférence alpine adopte l'ordre du jour.

Point 2 OdJ Décision sur les pouvoirs

La Conférence alpine constate que les représentants des Parties contractantes sont nantis des pouvoirs requis ou qu'ils veilleront à les présenter ultérieurement.

Point 3 OdJ Admission des Observateurs

La Conférence alpine prend acte du fait que les organisations présentes sont admises en qualité d'Observateurs.

Point 4 OdJ État de la ratification des Protocoles

La Conférence alpine prend acte du rapport du dépositaire.

Points A de l'ordre du jour (points non soumis à débat)

Point A1 OdJ Activités du Comité permanent et de sa Présidence 2016-2019

La Conférence alpine prend acte du rapport de la Présidence¹ et remercie le Président du Comité permanent et toute son équipe pour le travail accompli.

Point A2 OdJ Activités du Secrétariat permanent 2016-2019

La Conférence alpine

1. prend acte du rapport du Secrétariat permanent² et le remercie du travail accompli ;
2. invite les Parties contractantes à soutenir et promouvoir, pendant la période de la présidence française également, les projets prévus par le Secrétariat permanent pour la mise en œuvre des priorités du Programme de travail pluriannuel.

Point A3 OdJ Activités du Comité de vérification 2016-2019

La Conférence alpine prend note du rapport du Comité de vérification³, remercie le Président du Comité de vérification et ses membres pour le travail accompli et renvoie, par ailleurs, à la décision relative au point B3 du présent procès-verbal.

¹ Voir annexe 1 – document ACXV/A1

² Voir annexe 2 – document ACXV/A2

³ Voir annexe 3 – document ACXV/A3

Point A4 OdJ Activités des Organismes de travail thématiques 2016-2019

La Conférence alpine

1. prend note des rapports des Organismes de travail thématiques⁴, remercie leurs Président(e)s du travail accompli dans l'exécution de leurs mandats et en accueille favorablement les résultats ;
2. invite les futurs Organismes de travail thématiques à poursuivre leurs initiatives de coopération ;
3. invite les futurs Organismes de travail thématiques à communiquer, lors de la prochaine Conférence alpine, les progrès réalisés.

Point A5 OdJ Activités des Observateurs 2016-2019

Point A5a Activités des Observateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

La Conférence alpine prend acte du rapport des Observateurs de la Convention alpine⁵ et les remercie de leur travail.

Point A5b Requêtes pour le renforcement de la Convention alpine

La Conférence alpine

1. se félicite du rapport de CIPRA International, Alliance dans les Alpes, ISCAR, ALPARC, Ville alpine de l'année, CAA, Pro Mont-Blanc et WWF⁶, et remercie ceux-ci pour le travail effectué ;

⁴ Voir annexe 4 – document ACXV/A4 avec annexes

⁵ Voir annexe 5 – document ACXV/A5a

⁶ Voir annexe 6 – document ACXV/A5b

2. charge le Comité permanent d'échanger rapidement sur les requêtes contenues dans le rapport et d'en rendre compte le cas échéant lors de la prochaine Conférence alpine.

Point A6 OdJ Programme de travail de la Conférence alpine jusqu'à la XVI^e réunion de la Conférence alpine

La Conférence alpine,

soulignant l'importance du Programme de travail pluriannuel (PTP) 2017-2022 et exprimant sa ferme intention de le rendre plus opérationnel encore, dans un esprit de coopération et sur la base de ce plan de travail, qui fournit la feuille de route pour la mise en oeuvre du PTP pendant le prochain mandat ;

réaffirmant l'exigence pour les Parties contractantes de mettre pleinement en oeuvre la Convention alpine et ses protocoles ;

consciente que l'étroite coopération constitue un facteur clé pour la région alpine et, exprimant aux Organismes de travail thématiques de la Convention alpine son appréciation pour le travail accompli, ainsi que pour les importantes contributions apportées aux différents domaines d'action ;

soulignant l'importance d'appliquer concrètement le Programme d'action Économie verte et consciente de l'exigence de cerner, dans ce cadre, des zones prioritaires pour y approfondir son travail;

soulignant l'importance de coopérer étroitement avec les organisations ayant statut d'Observateurs et les autres partenaires à tous les échelons territoriaux ;

se rapportant à sa décision de consacrer le 8^e Rapport sur l'état des Alpes au thème fondamental de la qualité de l'air dans les Alpes et de confier son élaboration à un Groupe de travail ad hoc présidé par la France ;

décide de ce qui suit :

1) Population et Culture

La Conférence alpine est convaincue que le thème « Population et Culture » est un composant clé de la Convention alpine, de ses protocoles et du Programme de travail pluriannuel. Il s'agit d'une question transversale qui relève de tous les organes de la Convention alpine et dont la mise en place repose, entre autres, sur des initiatives et événements spécifiques. La Conférence alpine souligne l'importance d'initiatives conjointes à cet égard, notamment parce que cette priorité est aussi un instrument susceptible de rapprocher davantage la Convention alpine des populations de la région alpine.

La Conférence alpine souhaite exprimer son appréciation concernant les nombreux événements et initiatives mis en place, notamment le Parlement des jeunes de la Convention alpine, l'initiative Villages de l'alpinisme, le festival « Lire les Montagnes », le projet « Les Jeunes au sommet », le prix Young Academics Award, l'initiative « Youth Alpine Interrail », la « Journée de la Convention alpine » en Slovénie, le voyage « We are Alps - Alpes nous sommes », le concours « Constructive Alps », les Points info de la Convention alpine etc., et invite les acteurs de ces événements à poursuivre leurs efforts. La Conférence alpine exprime sa gratitude à tous ceux qui ont apporté leur soutien et encourage les Parties contractantes, mais aussi les Observateurs et les donateurs potentiels, à continuer à l'avenir également à soutenir des initiatives en ligne avec cette priorité.

2) Lutter contre le changement climatique

La Conférence alpine confie au *Comité consultatif sur le climat alpin* la tâche 1) d'élaborer un plan d'action sur le changement climatique actualisé, pour adoption lors de la XVI^e Conférence alpine ; 2) de faciliter la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 ; elle invite les Parties contractantes à soutenir selon leurs possibilités le Partenariat alpin pour l'action climatique locale. La Conférence alpine confie à l'Autriche la Présidence du Comité consultatif sur le climat alpin.

La Conférence alpine mandate le *Groupe de travail « Risques naturels »* (PLANALP) pour poursuivre l'échange entre décideurs, axer son activité sur la contribution de la prévention à la planification d'urgence et sur l'adaptation au changement climatique, notamment à l'échelon local et, enfin, faciliter la mise en place et la diffusion du RSA 7 (voir mandat à l'annexe⁷).

La Conférence alpine exprime son appréciation pour le travail accompli par la *Plate-forme « Gestion de l'eau dans les Alpes »* et remercie la Présidence et les membres de la Plate-forme pour le travail accompli. La Conférence alpine se félicite de l'intention de la Présidence française d'organiser une conférence sur l'eau.

3) Biodiversité et paysages

La Conférence alpine institue un *Comité consultatif sur la biodiversité alpine* qui devra :

- 1) dresser un bilan des stratégies, orientations et recommandations politiques en matière de biodiversité et paysages dans les pays alpins, en prenant en compte également la Convention sur la diversité biologique, la législation UE et les stratégies afférentes sur la biodiversité, ainsi que les résultats des récentes recherches ;
- 2) développer un système de priorités et d'objectifs d'action commune, y compris concernant le réseau écologique. Le Comité consultatif sur la biodiversité alpine devra, entre autres, organiser un atelier réunissant les différentes parties prenantes, en vue d'instaurer un dialogue entre les divers intérêts. La Conférence alpine confie à l'Italie la Présidence du Comité consultatif sur la biodiversité alpine.

La Conférence alpine mandate le *Groupe de travail « Grands carnivores, ongulés sauvages et société »* (WISO) pour se focaliser sur les acquis de la mise en œuvre de mesures de prévention visant à éviter les dégâts causés par les grands carnivores. Elle échangera également sur les pratiques de gestion des ongulés sauvages et discutera les questions opportunes pour une gestion transnationale commune au niveau alpin (voir mandat à l'annexe⁸).

⁷ Voir annexe 7 – document ACXV/A6/1

⁸ Voir annexe 8 – document ACXV/A6/2

La Conférence alpine institue un *Groupe de travail « Protection des sols »*, qui devra encourager les échanges et la sensibilisation pour la protection des sols, notamment celle des sols sensibles tels que les tourbières et les zones humides, ainsi que l'application des articles 20 et 21 du protocole Protection des sols, et étudier la relation entre les aspects quantitatifs et qualitatifs de cette protection (voir mandat à l'annexe⁹).

4) Économie verte

La Conférence alpine adopte par la présente le programme d'action « Économie verte dans l'espace alpin » figurant à l'annexe¹⁰ et en appelle à toutes les parties prenantes concernées pour qu'elles contribuent à sa mise en œuvre.

La Conférence alpine établit un *Groupe de travail sur l'agriculture de montagne et la sylviculture de montagne*, qui se focalisera sur les questions suivantes : agriculture et sylviculture de montagne durables et respectueuses du climat, afin de contribuer à la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050 ; la relation entre l'agriculture de montagne durable, la gestion durable des forêts de montagne, le tourisme et la biodiversité ; le soutien à la mise en œuvre du programme d'action pour une économie verte dans les domaines concernés et des solutions coopératives et innovantes pour des relations ville-campagne durables, en mettant en évidence des exemples de bonnes pratiques liés à la promotion de modèles économiques durables dans les Alpes. Ceci comprend des produits régionaux durables et des chaînes de valeur locales (voir mandat à l'annexe¹¹).

La Conférence alpine apprécie la volonté des Parties contractantes d'organiser une série de conférences à l'échelle alpine sur des thèmes spécifiques liés au tourisme durable dans les Alpes. Ces conférences seront ouvertes à toutes les Parties contractantes, aux Observateurs et aux Régions alpines et se fixeront de réunir différents acteurs en vue d'instaurer un dialogue entre les divers intérêts. Ces conférences traiteront des questions suivantes : 1) tourisme, durabilité et sports de plein air (organisée par l'Allemagne) ; 2) tourisme et santé (organisée par l'Autriche) ; 3) tourisme et culture (organisée par l'Italie).

⁹ Voir annexe 9 – document ACXV/A6/3

¹⁰ Voir annexe 10 – document ACXV/A6/4

¹¹ Voir annexe 11 – document ACXV/A6/5

5) Transports

La Conférence alpine confie au *Groupe de travail « Transports »* la mission de travailler sur le transfert modal du trafic alpin de marchandises, la réduction de la demande en transports, et sur les nouvelles technologies concernant le transport de passagers ; le Groupe de travail devra également, à titre de contribution au 8^e Rapport sur l'état des Alpes, fournir un aperçu à l'échelle des Alpes de l'impact des transports sur la qualité de l'air (voir mandat à l'annexe¹²).

6) SUERA

La Conférence alpine exprime son appréciation pour le travail accompli pendant les précédents mandats par le *Groupe de travail « Stratégie macro-régionale »* et invite le Comité permanent à renforcer son rôle stratégique vis-à-vis de la Stratégie UE pour la Région alpine (SUERA). Faisant référence aux décisions afférentes lors de ses XIII^e et XIV^e réunions (respectivement à Turin et Grassau), la Conférence alpine reste (tout comme les institutions de la Convention alpine, y compris les Groupes de travail et les Comités consultatifs) ouverte à développer plus avant la coopération avec la SUERA et ses Groupes d'action, afin d'éviter les redondances et chevauchements éventuels et, le cas échéant, d'utiliser des synergies.

Point A7 OdJ Alpes renouvelables

La Conférence alpine

1. prend note du rapport sur l'état d'avancement de la vision « Alpes renouvelables »¹³ et remercie le Secrétariat permanent pour sa préparation, ainsi que toutes les Parties contractantes qui y ont contribué ;
2. salue l'intention de la France d'intégrer le thème des Alpes renouvelables à l'ordre du jour du prochain Comité permanent.

¹² Voir annexe 12 – document ACXV/A6/6

¹³ Voir annexe 13 – document ACXV/A7

Point A8 OdJ Huitième Rapport sur l'état des Alpes

La Conférence alpine

1. décide que le thème du 8^e Rapport sur l'état des Alpes (RSA 8) sera consacré à « la qualité de l'air dans les Alpes »¹⁴ ;
2. institue un Groupe de travail ad hoc pour l'élaboration du RSA 8 et confie sa présidence à la France ;
3. demande aux Parties contractantes et aux Observateurs de désigner d'ici la fin d'avril 2019 des experts qui participeront au Groupe ad hoc pour l'élaboration du RSA 8 ;
4. demande au Groupe de travail ad hoc de présenter le RSA 8 en temps utile en vue de son approbation par la XVI^e Conférence alpine.

Point A9 OdJ Collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement

La Conférence Alpine

1. souligne l'importance de poursuivre la coopération réussie entre la Convention alpine et l'Agence européenne de l'Environnement pour l'échange de données et d'informations sur la situation dans les Alpes¹⁵, et réaffirme l'importance d'une perspective spécifiquement montagnarde et transnationale telle que prévue par la Convention alpine et ses Protocoles ;
2. prie les Parties contractantes de soutenir la poursuite de la coopération entre la Convention alpine et l'Agence européenne de l'Environnement dans les instances appropriées, et invite l'Agence européenne de l'Environnement à inscrire la collaboration avec la Convention alpine aussi dans son futur programme de travail.

¹⁴ Voir annexe 14 – document ACXV/A8

¹⁵ Voir annexe 15 – document ACXV/A9

Points B de l'ordre du jour (points à débattre)

- Point B1 OdJ** **Débat politique sur le sujet « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 »**
- **Adoption de la Déclaration d'Innsbruck « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 » y compris**
 - **Adoption du Système alpin d'objectifs climat 2050**
 - **Adoption du septième rapport sur l'état des Alpes**

La Conférence alpine adopte la Déclaration d'Innsbruck¹⁶ avec ses annexes¹⁷.

- Point B2 OdJ** **Nomination du/de la prochain/e Secrétaire général/e**

La Conférence alpine nomme Madame Alenka Smerkolj Secrétaire générale de la Convention alpine en succession du Secrétaire général actuel.

¹⁶ Voir annexe 16 - document ACXV/B1/1

¹⁷ Voir annexes 17 et 18 - document ACXV/B1/1/1 (Système alpin d'objectifs climat 2050) et document ACXV/B1/1/2 (Septième rapport sur l'état des Alpes)

Point B3 OdJ Débat politique sur la protection des sols

La Conférence alpine

1. constate que, en raison de la pression accrue portant sur l'utilisation des sols et des menaces accrues, entre autres du fait du changement climatique, une coopération renforcée des Parties contractantes s'impose dans le domaine de la protection des sols ;
2. adopte le Rapport final de l'examen approfondi du Comité de vérification de la Convention alpine sur le thème de « l'utilisation économe des sols »¹⁸ et invite les Parties contractantes à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations énoncées dans ce rapport ;
3. invite les Parties contractantes de veiller de manière appropriée à la diffusion des recommandations énoncées dans le rapport du Comité de vérification auprès des communes et des niveaux de planification supra-communaux ;
4. invite les Parties contractantes de présenter au Comité de vérification fin avril 2024 un rapport sur la mise en oeuvre de ces recommandations pour que celui-ci puisse y donner suite dans le sens du mécanisme de vérification en vigueur¹⁹ ;
5. salue les activités du Parlement des jeunes de la Convention alpine à l'égard du sujet des sols, et prend acte avec bienveillance de ses résolutions²⁰ ;
6. salue la déclaration élaborée par le Groupe d'action 6 de la SUERA sur le thème de « l'utilisation durable du territoire et la protection des sols »²¹.

¹⁸ Voir annexe 19 - document ACXV/B3/2 resp. ImplAlp/2019/28/5/1

¹⁹ Décision ACXII/A1 sous la version de la décision ACXIV/A7

²⁰ Voir annexe 20 - document ACXV/B3/1

²¹ Voir annexe 21 - document ACXV/B3/3

Point B4 OdJ Décision sur la prochaine Présidence et présentation du programme de la Présidence jusqu'à la XVI^e réunion de la Conférence alpine

La Conférence alpine

1. prend note du programme présenté par la France en vue de sa Présidence²² ;
2. confie la Présidence de la Conférence alpine à la France pour la période courant jusqu'à la XVI^e Conférence alpine, et remercie l'Autriche pour le travail accompli au cours de sa Présidence.

Point 5 OdJ Divers

Aucune prise de parole n'a été effectuée sous ce point à l'ordre du jour.

Point 6 OdJ Adoption du relevé de décisions

La Conférence alpine approuve ce procès-verbal. Un procès-verbal complété conformément à l'article 22, paragraphe 2, du règlement intérieur de la Conférence alpine, sera soumis pour approbation à la 68^e réunion du Comité permanent.

²² Voir annexe 22 - document ACXV/B4

Liste des annexes

- Annexe 1 Rapport sur les activités du Comité permanent et de sa Présidence 2016 - 2019 - document ACXV/A1
- Annexe 2 Rapport sur les activités du Secrétariat permanent 2016 - 2019 - document ACXV/A2
- Annexe 3 Rapport du Comité de vérification à la XV^e Conférence alpine - document ACXV/A3
- Annexe 4 Rapport sur les activités des Organismes thématiques de la Convention alpine 2016 - 2019 avec annexes (rapports de la Plate-forme « Agriculture de montagne », du Comité consultatif sur le climat alpin, du Groupe de suivi « Économie verte », du Groupe de travail « Forêts de Montagne », de la Plate-forme « Gestion de l'eau dans les Alpes », de la Plate-forme « Grands carnivores, ongulés sauvages et société – WISO », de la Plate-forme « Risques naturels – PLANALP », du Groupe d'experts ad hoc sur l'Aménagement du territoire, de la Plate-forme « Réseau écologique », du Groupe de travail « Stratégie macro-régionale », du Groupe de travail « Transports » et du Groupe de travail « Tourisme durable » - document ACXV/A4
- Annexe 5 Rapport des Observateurs de la Convention alpine sur leurs activités au cours de la période 2016 - 2019 - document ACXV/A5a
- Annexe 6 Rapport de CIPRA International, Alliance dans les Alpes, ISCAR, ALPARC, Ville alpine de l'année, CAA, Pro Mont-Blanc et WWF sur les requêtes pour le renforcement de la Convention alpine - document ACXV/A5b
- Annexe 7 Mandat du Groupe de travail « Risques naturels – PLANALP » pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine - document ACXV/A6/1

- Annexe 8 Mandat du Groupe de travail « Grands carnivores, ongulés sauvages et société – WISO » pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine - document ACXV/A6/2
- Annexe 9 Mandat du Groupe de travail « Protection des sols » pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine - document ACXV/A6/3
- Annexe 10 Programme d'action « Économie verte dans l'espace alpin » - document ACXV/A6/4
- Annexe 11 Mandat du Groupe de travail « Agriculture et sylviculture de montagne » pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine - document ACXV/A6/5
- Annexe 12 Mandat du Groupe de travail « Transports » pour la période jusqu'à la XVI^e Conférence alpine - document ACXV/A6/6
- Annexe 13 Rapport sur l'état d'avancement de la vision « Alpes renouvelables » - document ACXV/A7
- Annexe 14 Rapport sur le choix du thème du 8^e Rapport sur l'état des Alpes - document ACXV/A8
- Annexe 15 Rapport sur la coopération avec l'Agence européenne de l'Environnement - document ACXV/A9
- Annexe 16 Déclaration d'Innsbruck « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 » - document ACXV/B1/1
- Annexe 17 Système alpin d'objectifs climat 2050 - document ACXV/B1/1/1
- Annexe 18 Septième rapport sur l'état des Alpes - document ACXV/B1/1/2

- Annexe 19 Rapport final de l'examen approfondi du Comité de vérification de la Convention alpine sur le thème de « l'utilisation économe des sols » - document ACXV/B3/2 resp. ImplAlp/2019/28/5/1
- Annexe 20 Résolutions du Parlement des jeunes de la Convention alpine 2018 à l'égard du sujet des sols - document ACXV/B3/1
- Annexe 21 Déclaration élaborée par le Groupe d'action 6 de la SUERA sur le thème de « l'utilisation durable du territoire et la protection des sols » - document ACXV/B3/3
- Annexe 22 Programme de la Présidence française jusqu'à la XVI^e réunion de la Conférence alpine - document ACXIV/B4